

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PAILHARES DU 23 JUILLET 2026

Présents: M. REBOULLET Didier, M. GRANGE Louis, Mme LE HIR Murielle, M. FARRE Yves, Mme MANIOULOUX Patricia, M. BERGERON Florent, Mme SCHMITT Anne, , Mme PROTTE Christiane, M. CAILLET Emmanuel

Absents : M. BERT Tony (a donné pouvoir à Mme MANIOULOUX Patricia)

Secrétaire de séance : Mme LE HIR Murielle

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 juin 2026

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 juin 2026 est adopté.

Délibération n°2026-31 Démission et remplacement de Madame MILES I Evelyne (5-1 Election exécutif)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- MAINTENIR le nombre d'adjoints à 3, comme délibéré lors de la séance du conseil municipal du 20 mars 2026, il sera alors procédé à l'élection d'un nouvel adjoint

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2026-32 Election d'un adjoint (5-1 Election exécutif)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Article 1er :

Décide que

L'adjoint à désigner occupera le rang de 3^{ème} adjoint

Le 2^{ème} adjoint actuel, M. FARRE Yves occupera le rang de 1^{er} adjoint

La 3^{ème} adjointe actuelle, Mme LE HIR Murielle occupera le rang de 2^{ème} adjointe

Article 2 : Procède à l'élection de l'adjoint au Maire manquant, au scrutin secret à la majorité absolue :

Sont candidats : Louis GRANGE

Ont obtenu :

- M. Grange Louis 6 voix (six voix)

- M. GRANGE Louis ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint.

Article 3 : M. GRANGE Louis est désigné en qualité de 3^{ème} adjoint au maire.

Mme Protte Christiane est désignée en qualité de conseillère municipale déléguée

M. le Maire transmettra la présente délibération et le nouveau tableau du conseil municipal en préfecture

Questions diverses

- Un point d'avancement sur le bâtiment NECTARDECHOIS est réalisé. Une représentante de la Région auprès d'ARCHE AGGLO nous stipule que la Région participera au financement.
- Terrain multisports : 3 devis sur les 4 attendus ont été reçus pour le terrassement & 2 devis sur la réalisation du terrain (l'un a déjà réalisé un terrain à DESAIGNES, l'autre à PREAUX). Le choix des prestataires sera fait au niveau de la commission APPEL D'OFFRE.
- Le CAUE Fleuries, paysage et cadre de vie s'est déplacé pour visite du village afin de faire des propositions en lien avec le « réchauffement climatique ».
- La municipalité a postulé auprès d'ARCHE AGGLO pour pouvoir bénéficier du service fourrière (coût = 300 €/an).
- Aménagement parking : demander d'autres devis (un seul à ce jour).

Prochaine séance du Conseil Municipal le 21 août 2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

A Pailhars le 24 juillet 2026

Le Maire,

Didier REBOULLET

